

Appel à candidature pour le conseil citoyen

Ouvert aux habitants et associations des quartiers prioritaires • Jusqu'au 7 avril 2023



Vous voulez vous investir dans la vie de votre quartier? Vous avez envie d'échanger, de proposer et de construire des actions pour améliorer le quotidien des habitants? Portez-vous volontaire pour intégrer le conseil citoyen de votre commune.

Les conseils citoyens ont été créés par la loi du 21 février 2014 dans chaque quartier prioritaire de la ville.

Ils regroupent des habitants résidant dans ces quartiers (femmes, hommes) et des acteurs locaux (associations, commerçants...). Ils sont indépendants des institutions, autonomes et respectent les principes de neutralité, de laïcité, de liberté d'expression et d'égalité.

Leur rôle est de favoriser le dialogue avec les institutions (commune, État, conseil départemental, communautés des communes) ainsi que les échanges au sein des quartiers et les initiatives citoyennes.

- Ils sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des projets sur les quartiers prioritaires.
- Ils participent aux instances et réunions de la politique de la ville dans lesquelles ils peuvent donner leur avis sur les actions menées par les institutions.
- Enfin, en lien avec les habitants et les acteurs locaux, les conseils citoyens interrogent, proposent et construisent des actions pour améliorer le quotidien des habitants.

Pour être membre en tant qu'habitant, il faut habiter dans un des quartiers prioritaires, avoir plus de 16 an, ne pas travailler pour la commune, l'État, le conseil départemental ou la communauté de commune concernée.

Pour être membre en tant qu'acteur ou association, il faut agir dans un des quartiers prioritaires. Les membres sont tirés au sort parmi les volontaires (s'il y a trop de volontaires).

Envoyez votre candidature auprès du service politique de la ville en remplissant le formulaire de candidature ci-joint et déposez le à l'hôtel de ville.

Vous pouvez également le déposer à l'espace Victor Hugo, au centre social et à la mairie annexe du Pont-Yblon ou par mail : conseil.citoyen@mairie-dugny.fr

Infos pratiques

Envoyez votre candidature auprès du Service politique de la ville en remplissant le formulaire de candidature ci-joint et déposez le à l'hôtel de ville.

Vous pouvez également le déposer à l'espace Victor Hugo, au centre social et à la mairie annexe du Pont-Yblon ou par mail : conseil.citoyen@mairie-dugny.fr

Documents

[formulaire de candidature](#)